

2017-04 (19 octobre 2017)

## **SOINS DE SANTÉ DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE l'application de la *Loi canadienne sur la santé* actuelle ne permettra pas de répondre aux besoins en soins de santé de la vague imminente d'aînés et que la surveillance fédérale manque à son devoir à l'égard de citoyens vulnérables;

ATTENDU QUE les soins de santé universels du Canada dans les provinces, territoires et municipalités doivent de plus en plus composer avec la pression de la diminution des services tout en permettant l'ingérence et l'empiètement de fournisseurs de soins de santé à but lucratif;

ATTENDU QUE la prestation de soins de longue durée, de soins à domicile et de services de santé mentale, particulièrement pour les cas de démence (comme l'Alzheimer), tout comme la prestation de programmes exhaustifs pharmaceutiques et de bien-être, n'est ni universelle ni constante à l'échelle du pays en matière de qualité et de soutien;

ATTENDU QUE quelque 56 000 Canadiens souffrant de démence reçoivent des soins à l'hôpital en raison d'une pénurie de lits dans des établissements appropriés;

ATTENDU QUE les communications défaillantes entre les médecins, infirmiers et aides familiaux des patients, lorsque vient le temps de donner congé à des aînés de l'hôpital, particulièrement le soir, mettent en péril les personnes âgées les plus vulnérables;

ATTENDU QU'il existe des modèles de soins de santé qui connaissent du succès dans certaines coopératives canadiennes et dans quelques pays avancés d'Europe.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à créer une législation complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé* afin d'assurer :

- l'universalité, la responsabilisation, le caractère mesurable des résultats et le financement public intégral de programmes nationaux de soins de longue durée, de soins à domicile et de services de santé mentale, particulièrement pour les cas de démence, ainsi que la prestation de programmes de bien-être exhaustifs;
- l'établissement de procédures de communications conviviales qui améliorent les communications entre les médecins, infirmiers, aînés et aides familiaux;
- une priorisation de l'innovation dans la prestation de programmes et de services de soins de santé;
- l'application de réglementations pour garantir la participation conforme dans un processus de comptabilisation du coût complet des provinces, territoires et municipalités.

**Commission des aînés libéraux – Section de l’Alberta**

Contact : [jane-westman@gmail.com](mailto:jane-westman@gmail.com)

Référence : [Énoncé de politique sur la santé de la CAL de l’Alberta](#) - Septembre 2017